

A la Une !

JUILLET 2021

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de le surveiller.



Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ**. Vous pouvez remplir le formulaire disponible sur **www.les-alluets-le-roi.fr** et l'imprimer avant de vous rendre à la gendarmerie.

RENOUEE DU JAPON : ATTENTION !

La « renouée du Japon » est arrivée aux Alluets !

Attention c'est une **plante invasive** ! Si on la laisse prospérer, elle détruira notre biodiversité locale.

Elle est résistante et envahissante, mais s'il s'agit de jeunes pousses, elles sont faciles à arracher. N'hésitez donc pas, il faut s'en débarrasser parce qu'elle peut grandir très vite au printemps et atteindre facilement 2m50. Elle envahit ensuite toute une zone puisqu'elle se reproduit essentiellement par ses rhizomes. Elle repousse d'une année sur l'autre, mais on peut en venir à bout avec persévérance.

Soyez vigilants !



NOUVEAU SERVICE

Deux conteneurs pour le recyclage du verre sont désormais à votre disposition dans le parking rue des Vergers (ZAC).

En mettant le verre d'emballage utilisé dans les bacs ou conteneurs à verre, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini.

Attention : seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, y compris ceux avec la languette orange, et les flacons. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Vous pouvez laisser couvercles et bouchons.

En revanche, pas de vaisselle cassée ni de verres spéciaux.

Pour en savoir plus :

www.sidompe.fr



VIVRE EN HARMONIE AVEC SES VOISINS

Au quotidien, c'est

Limiter les activités bruyantes



« Tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. » Si vous prévoyez une fête, pensez à prévenir vos voisins !

De plus, afin de limiter les nuisances sonores, l'utilisation d'appareils bruyants (tondeuses, perceuses...) par les particuliers comme les professionnels n'est autorisée que

- ♦ les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h30
- ♦ le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ♦ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Respecter l'interdiction des feux

Brûler des végétaux est interdit pour TOUS, particuliers comme professionnels !

Brûler des déchets verts dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, des particules fines notamment.

Ainsi, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



Rentrer ses poubelles



Une fois la collecte effectuée, ou dès que vous revenez à votre domicile, pensez à rentrer vos poubelles.

Les bacs laissés sur le trottoir constituent une nuisance visuelle, olfactive et un obstacle pour les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

A vos agendas !

A partir du 7 juillet 2021 : rénovation de la salle Allodia

Jeudi 8 juillet 2021 : bus Léonard du Parc aux Etoiles sur la place du village et animations scientifiques en partenariat avec la médiathèque municipale

Vendredi 3 septembre 2021 : forum de l'association LASCAR (17h30-20h30)

Samedi 4 septembre 2021 : café-rencontre avec l'équipe municipale

Vendredi 10 septembre 2021 : cinéma en plein air organisé par le Comité des Fêtes

Week-end des 18-19 septembre 2021 : journées européennes du Patrimoine

Mairie des Alluets-le-Roi 4, rue d'Orgeval—78580 les Alluets-le-Roi

01 39 75 91 34 — mairie@les-alluets-le-roi.fr



www.les-alluets-le-roi.fr

